

RÉUNIONS PUBLIQUES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ET RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

AVANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse a engagé en 2021 l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et de son règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LES OBJECTIFS

Le PLUi vise à définir, au sein d'un document unique, la politique d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des 33 communes de la Communauté d'Agglomération, à horizon 2040.

A travers notamment son zonage et son règlement écrit, ce document fixera des règles conjuguant spécificités locales des communes et enjeux partagés en matière d'habitat, d'économie, de mobilité, d'agriculture, d'environnement ou encore de tourisme.

LA PROCÉDURE ET LE CALENDRIER

L'élaboration du PLUi est une procédure longue conduite par les 33 communes, s'organisant en plusieurs phases successives :

- **2022** : Réalisation du diagnostic territorial
- **2023** : Construction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), définissant les orientations stratégiques du PLUi
- **2024** : Définition du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- **2025** : Finalisation du document, arrêt prévisionnel du PLUi en fin d'année
- **Fin 2025/Début 2026** : Consultation des personnes publiques associées et enquête publique, puis approbation finale



LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Etabli par les 33 communes sur la même temporalité que le PLUi, le RLPi a quant à lui pour objectif d'adapter la réglementation nationale en matière de publicité (enseignes, pré-enseignes et publicités) au contexte local, à travers l'établissement d'un zonage et des règles propres à chaque secteur.

Ces règles doivent permettre de concilier les enjeux de développement économique, de mise en valeur du patrimoine et de l'architecture, de préservation des paysages et de protection de l'environnement.

LA CONCERTATION

Afin de recueillir l'avis des habitants et usagers du territoire tout au long de l'élaboration du PLUi et du RLPi, des registres de concertation sont à disposition au format papier dans chaque mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération, mais également au format numérique aux adresses registre-plui@meusegrandsud.fr et registre-rlpi@meusegrandsud.fr.

LES RÉUNIONS PUBLIQUES À VENIR

Sont organisées 4 nouvelles réunions publiques d'information et d'échange sur le PLUi et le RLPi en juin et juillet 2025 :

MARDI 10 JUIN À 15H

Salle communale à Tronville-en-Barrois (rue du Bouvret)

MERCREDI 11 JUIN À 14H30

Centre social de la Côte Sainte-Catherine à Bar-le-Duc (1 place Sainte-Catherine)

LUNDI 30 JUIN À 18H

Salle Camille Joignon à Ligny-en-Barrois (7 rue de l'Asile)

MARDI 1^{ER} JUILLET À 18H

Salle des associations à Robert-Espagne (place de Verdun)

Plus d'informations sur la démarche sur www.meusegrandsud.fr, rubriques PLUi et RLPi.

L'élaboration du PLUi et du RLPi a bénéficié de l'accompagnement financier de l'Etat et du GIP Objectif Meuse :

